



Schopperten

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 FEVRIER 2020.

Sous la présidence de Mme le Maire Reeb Sylvie,

Etaient présents : MME/MM. Carel Emmanuel 1^{er} adjoint, Jost Alfred 2^{ème} adjoint, Boos Ludovic, Durant Lauriane, Grossmann Jean-Michel, Lang Elisabeth, Conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Déclarations d'intention d'aliéner d'un bien,**
- 2/ Programme des travaux d'exploitation ONF 2020,**
- 3/ Divers.**

1/ Déclarations d'intention d'aliéner d'un bien.

A/ Déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître Mathias Giroud Notaire à Sarralbe concerne l'immeuble Lieu-dit Grossknopf cadastré Section C Parcelle n° 335/14 d'une superficie totale de 10 ares 45 ca ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien et autorise Mme le Maire à signer tout acte en rapport.

B/ Déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître Joelle Boeshertz Notaire à Drulingen concerne l'immeuble Lieu-dit Grossknopf cadastré Section C Parcelle n° 318/14 d'une contenance totale de 8 are 59 ca ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien et autorise Mme le Maire à signer tout acte en rapport.

2/ Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes.

Mme le Maire expose le programme des travaux proposé par les services de l'ONF triage de Sarre-Union et qui concerne les parcelles 3, 11 et 12 de la Forêt communale. Ce programme fait apparaître un bilan net prévisionnel de 490,00 € H.T. ! Le Conseil approuve ce programme.

3/ Divers.

A/ Encaissement chèque.

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un chèque du Trésor Public d'un montant de 168.00 € en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière de 2019.

Mme le Maire est autorisée à signer le titre de perception.

B/ Convention SPA.

Suite à plusieurs plaintes concernant la divagation de chats dans les rues de la Commune et après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer une convention avec la SPA afin de régler ce problème.

Pour compte rendu certifié conforme et exécutoire par le Maire.

Schopperten, le 17 Février 2020.

